



La fusion des collèges de Vire suspendue

Le tribunal administratif de Caen a suspendu, hier, la délibération du conseil départemental relative à la fusion des collèges de Vire.

Justice

« **Les efforts et le dévouement de tous les membres du collectif et de ses sympathisants ont enfin fini par payer : la justice nous a entendus !** » Une première bataille juridique a été remportée par les opposants à la fermeture du collège du Val-de-Vire, à Vire Normandie.

Le tribunal administratif de Caen a annoncé, hier jeudi, la suspension « **de la décision du conseil départemental de fusionner les collèges Maupas et Val-de-Vire entraînant la fermeture de ce dernier à la rentrée 2024** ». Explosion de joie du côté des enseignants et des parents d'élèves du collège du Val-de-Vire. « **C'est un vrai soulagement pour le collège qui va pouvoir annoncer à tous ses futurs élèves de 6^e samedi matin, lors des portes ouvertes, qu'ils seront les bienvenus** », ont-ils partagé dans un post Facebook.

Du côté du conseil départemental du Calvados, c'est la douche froide. « **Nous respectons la décision du tribunal**, a déclaré Clara Dewaele, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'éducation. **Je tiens à préciser que cette décision est liée à un vice de procédure. Le juge des référés n'a pas annulé notre décision, elle est simplement suspendue. Nous allons continuer notre travail et prendre une nouvelle délibération.** »

L'affaire est donc loin d'être terminée.



La fermeture du collège du Val-de-Vire continue de faire couler de l'encre. Archives Ouest-France